

Ce formulaire est requis pour :

- les contrats d'assurance vie universelle, lorsque des sommes se trouvent dans le compte transitoire à la date du décès de l'assuré – seules les sommes provenant du compte transitoire sont assujetties aux obligations de la lutte contre le blanchiment d'argent, et ce, lorsqu'elles deviennent payables ; et
- les régimes d'épargne non enregistrés (RENE) et les rentes non enregistrées.

Il s'agit d'un formulaire exigé relativement à :

- La *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (LRPCFAT), afin d'effectuer la vérification de l'identité du bénéficiaire d'une prestation de décès, **AVANT le versement d'une prestation de décès de 10 000 \$ ou plus en faveur d'un même bénéficiaire.**
- La *Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA) et la Norme commune de déclaration (parties XVIII et XIX de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada), afin de confirmer le statut de résidence aux fins de l'impôt du bénéficiaire, **lorsque l'adresse de résidence du bénéficiaire se situe dans un pays autre que le Canada.**

Dans le cas où le bénéficiaire est résident d'une juridiction autre que le Canada aux fins de l'impôt, Beneva inc. pourrait devoir signaler les renseignements sur la prestation de décès versée en vertu du contrat d'assurance ou du compte financier à l'Agence du revenu du Canada (ARC), tel qu'exigé par la FATCA ou par la Norme commune de déclaration.

Pour plus de renseignements sur la FATCA et la Norme commune de déclaration, nous vous invitons à visiter le site Web de l'ARC au canada.ca/fr/agence-revenu. Veuillez remplir un formulaire **distinct** pour **chaque** bénéficiaire recevant une prestation de décès de 10 000 \$ ou plus.

Section 1 Renseignements sur la personne décédée

N° de contrat, de police ou d'adhésion : _____

Nom complet de la personne décédée _____

| A | A | A | A | M | M | J | J |

Date de naissance de la personne décédée

Section 2 Renseignements sur le bénéficiaire

Veillez retourner avec ce formulaire une copie de deux documents permettant de vérifier l'identité du bénéficiaire :

Afin de compléter la vérification de l'identité du bénéficiaire, veuillez retourner avec le présent formulaire une copie de deux documents valides et à jour et provenant de deux sources différentes, indépendantes et fiables (c'est-à-dire, par exemple : gouvernement fédéral, provincial ou territorial ; organisme gouvernemental ; fournisseur de services publics ; institution financière ; société d'État) :

- **Une copie d'un document confirmant le nom et l'adresse du bénéficiaire.** Voici des exemples : permis de conduire, facture de services publics (électricité, eau, télécommunications, etc.), facture d'impôt foncier, document d'assurance (assurance vie, assurance auto, assurance habitation), etc. ; et
- **Une copie d'un document confirmant le nom et la date de naissance du bénéficiaire.** Voici des exemples : passeport, certificat de naissance, carte de citoyenneté, carte de résident permanent du Canada, carte NEXUS, certificat de mariage (formulaire complet qui comprend la date de naissance), documentation de divorce, relevé de la Sécurité de la vieillesse comportant le nom et la date de naissance, etc.

Si le bénéficiaire est un mineur, ou encore, un majeur inapte, veuillez fournir :

- une copie du certificat de naissance du bénéficiaire mineur, ou encore, majeur inapte ;
- les renseignements demandés dans la présente section sur le bénéficiaire et aussi sur le parent/tuteur ;
- une copie de deux documents permettant de vérifier l'identité du parent/tuteur, selon les critères mentionnés ci-dessus ; et
- la signature du parent/tuteur à la section 5 du présent formulaire.

Renseignements sur le bénéficiaire :

Nom complet du bénéficiaire _____

| A | A | A | A | M | M | J | J |

Date de naissance du bénéficiaire

Profession détaillée du bénéficiaire, incluant bénéficiaire à la retraite :

Si le bénéficiaire est à la retraite, veuillez l'indiquer ci-dessous et remplir cette section en indiquant les renseignements en lien avec la dernière profession occupée avant la retraite.

Veillez inscrire des renseignements complets et détaillés, incluant le titre d'emploi, le domaine d'activité, le nom de l'employeur et le statut d'emploi (par ex. : employé salarié, propriétaire, travailleur autonome, etc.). Par exemple, inscrire « Omnipraticien travailleur autonome », au lieu de « Docteur » ou « Électricien propriétaire » au lieu de « Construction » :

Nom de l'employeur _____

S'agit-il d'un emploi à titre de travailleur salarié ou de travailleur autonome ?

Indiquez la fonction et le domaine d'activité (fournir des renseignements détaillés)

Est-ce que le bénéficiaire est retraité ? Non Oui

Adresse complète de résidence permanente du bénéficiaire :

N° civique Rue

App.

Ville

Province

Code postal

Téléphone (maison)

Téléphone (cellulaire)

Courriel

Section 2 Renseignements sur le bénéficiaire (suite)

Renseignements sur le parent/tuteur du bénéficiaire mineur, ou encore, majeur inapte, le cas échéant :

Nom complet du parent/tuteur _____ Date de naissance du parent/tuteur

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

Profession détaillée du parent/tuteur, incluant le parent/tuteur à la retraite :

Si le parent/tuteur est à la retraite, veuillez l'indiquer ci-dessous et remplir cette section en indiquant les renseignements en lien avec la dernière profession occupée avant la retraite.

Veuillez inscrire des renseignements complets et détaillés, incluant le titre d'emploi, le domaine d'activité, le nom de l'employeur et le statut d'emploi (par ex. : employé salarié, propriétaire, travailleur autonome, etc.). Par exemple, inscrire « Omnipraticien travailleur autonome », au lieu de « Docteur » ou « Électricien propriétaire » au lieu de « Construction » :

Nom de l'employeur _____ S'agit-il d'un emploi à titre de travailleur salarié ou de travailleur autonome ? _____

Indiquez la fonction et le domaine d'activité (fournir des renseignements détaillés)

Est-ce que le parent/tuteur est retraité? Non Oui

Adresse complète de résidence permanente du parent/tuteur :

N° civique _____ Rue _____ App. _____
Ville _____ Province _____ Code postal _____
Téléphone (maison) _____ Téléphone (cellulaire) _____ Courriel _____

Section 3 Détermination des personnes politiquement vulnérables et dirigeants d'une organisation internationale

Pour les contrats d'assurance vie universelle, cette section doit être remplie lorsque des sommes totalisant 100 000 \$ ou plus se trouvent dans le compte transitoire à la date du décès de l'assuré, et **AVANT le versement d'une prestation de décès de 100 000 \$ ou plus en faveur d'un même bénéficiaire.**
Pour les régimes d'épargne non enregistrés (RENE) et les rentes non enregistrées, cette section doit être remplie **AVANT le versement d'une prestation de décès de 100 000 \$ ou plus en faveur d'un même bénéficiaire.**

Le bénéficiaire, un de ses proches parents ou une personne lui étant étroitement associée pour des raisons personnelles ou d'affaires est-il un étranger politiquement vulnérable (ÉPV), un national politiquement vulnérable (NPV) (au Canada, inclut les maires et les députés) ou un dirigeant d'une organisation internationale (DOI)?

- Non
 Oui → Veuillez remplir et signer le formulaire ci-joint, FRA1902, *Détermination des personnes politiquement vulnérables et dirigeants d'une organisation internationale – Bénéficiaire.*

(Pour plus de détails sur la détermination des personnes politiquement vulnérables et dirigeants d'une organisation internationale, voir la section 3 des Renseignements généraux et instructions, à la fin du présent formulaire.)

Section 4 Déclaration de résidence aux fins de l'impôt (autocertification) du bénéficiaire

Cette section doit être remplie lorsque l'adresse de résidence du bénéficiaire se situe dans un pays **AUTRE** que le Canada. En cas d'oubli ou de non-réponse à cette section, le formulaire FRA1866, *Déclaration de résidence aux fins de l'impôt du bénéficiaire (autocertification) – Individu*, vous sera retourné et sera requis afin d'obtenir la déclaration de résidence écrite et signée de la part du bénéficiaire. Advenant que la déclaration de résidence ne soit pas obtenue, Beneva inc. pourrait devoir déclarer les renseignements sur le versement de la prestation de décès à l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Cochez (✓) TOUTES les options qui s'appliquent à vous.

Je suis résident du Canada aux fins de l'impôt

Si vous cochez cette case, veuillez indiquer le numéro d'assurance sociale de la personne détenant le contrôle : | | | | | | | | | | | | | | | |

Je suis résident des États-Unis aux fins de l'impôt

Si vous cochez cette case, veuillez indiquer votre numéro d'identification fiscal américain (NIF américain) : _____
Numéro d'identification fiscal des États-Unis

Je suis résident d'une **AUTRE** juridiction que le Canada ou les États-Unis aux fins de l'impôt

Si vous cochez cette case, veuillez indiquer ci-dessous vos juridictions de résidence aux fins de l'impôt et vos numéros d'identification fiscaux (NIF).

Si vous n'avez pas le NIF d'une juridiction en particulier, indiquez la raison en choisissant l'une des options suivantes :

Raison 1 : Je demanderai un NIF ou j'en ai déjà demandé un, mais je ne l'ai pas encore reçu.

→ Veuillez nous communiquer votre NIF par écrit dans les quinze (15) jours suivant sa réception de l'autorité fiscale visée.

Raison 2 : Ma juridiction de résidence aux fins de l'impôt n'émet pas de NIF à ses résidents.

Raison 3 : Autre raison → Si vous choisissez cette option, précisez ci-dessous la raison pour laquelle vous n'avez pas de NIF.

Juridiction de résidence aux fins de l'impôt	Numéro d'identification fiscal (NIF)	Si vous n'avez pas de NIF, indiquez la raison (1, 2 ou 3)

(Pour plus de détails sur le statut de résidence aux fins de l'impôt, voir la section 4 des Renseignements généraux et instructions, à la fin du présent formulaire.)

Le cas échéant, si l'adresse résidentielle permanente complète du bénéficiaire se trouve dans un pays différent de celui de sa déclaration de résidence aux fins de l'impôt, veuillez fournir des explications détaillées pour en justifier la raison et indiquer s'il s'agit d'une situation temporaire ou permanente :

Section 5 Déclaration, consentement et signature

Le(s) soussigné(s) :

- Autorise(nt) Beneva inc., lorsque la loi l'exige, à vérifier son (leur) identité à l'aide d'un produit d'identification indépendant et fiable ou de toute autre méthode prévue par la loi.
- Déclare(nt) que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont exacts et complets, incluant ceux en lien avec la déclaration de résidence aux fins de l'impôt.
- Attestent que sa (leur) signature, si apposée électroniquement, a la même valeur juridique que sa (leur) signature manuscrite. Toute reproduction de ce formulaire, dont l'intégrité est assurée, a la même valeur juridique que l'original.

Nom complet en lettres moulées du bénéficiaire (si majeur) Signature du bénéficiaire (si majeur) Date

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

Nom complet en lettres moulées du parent/tuteur du bénéficiaire mineur ou majeur inapte (s'il y a lieu) Signature du parent/tuteur du bénéficiaire mineur ou majeur inapte (s'il y a lieu) Date

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

Renseignements généraux et instructions

Dans ce formulaire, toute expression désignant des personnes vise à la fois les hommes et les femmes.

1. Renseignements sur la personne décédée

Veillez inscrire le numéro du contrat d'assurance vie universelle, du régime d'épargne non enregistré (RENE) ou du contrat de rente non enregistré en vertu duquel une demande de règlement est présentée suite à un décès, ainsi que le nom complet et la date de naissance de la personne décédée.

2. Renseignements sur le bénéficiaire

Le bénéficiaire est la personne désignée qui recevra la prestation de décès lorsque celle-ci devient payable en vertu des couvertures choisies, ou encore, au décès du dernier rentier survivant.

Si le bénéficiaire est un mineur, ou encore, un majeur inapte, veuillez fournir une copie du certificat de naissance du bénéficiaire, ainsi que les renseignements et documents requis sur le parent/tuteur. La signature du parent/tuteur du bénéficiaire mineur, ou encore, majeur inapte, est également requise à la section 5 du présent formulaire.

Pour la question concernant la profession du bénéficiaire, veuillez inscrire des renseignements complets et détaillés, incluant le titre d'emploi, le domaine d'activité, le nom de l'employeur et le statut d'emploi (par ex. : employé salarié, propriétaire, travailleur autonome, etc.). Par exemple, inscrire « Omnipraticien travailleur autonome », au lieu de « Docteur » ou « Électricien propriétaire » au lieu de « Construction ». Pour les retraités, veuillez le préciser et inscrire la dernière profession occupée avant la retraite.

3. Détermination des personnes politiquement vulnérables et dirigeants d'une organisation internationale

Cette section doit être remplie AVANT le versement d'une prestation de décès de 100 000 \$ ou plus en faveur d'un même bénéficiaire. À cet effet, le bénéficiaire doit indiquer si lui-même, un membre de sa famille ou une personne lui étant étroitement associée est une **personne politiquement vulnérable (PPV) ou un dirigeant d'une organisation internationale (DOI)**, et fournir les renseignements requis sur le formulaire ci-joint, FRA1902, *Détermination des personnes politiquement vulnérables et dirigeants d'une organisation internationale – Bénéficiaire*, le cas échéant.

Une **PPV** peut être un étranger politiquement vulnérable (ÉPV) ou un national politiquement vulnérable (NPV) (au Canada, inclut les maires et les députés).

Un **étranger politiquement vulnérable (ÉPV)** est une personne qui occupe ou a déjà occupé une des fonctions suivantes au sein d'un État étranger : chef d'État ou chef de gouvernement, membre du conseil exécutif de gouvernement ou membre d'une assemblée législative, sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent, ambassadeur ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur, officier ayant le rang de général ou un rang supérieur, dirigeant d'une société d'État ou d'une banque d'État, chef d'un organisme gouvernemental, juge de la Cour suprême, de la Cour constitutionnelle ou d'une autre Cour de dernier ressort, chef ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative.

Un **national politiquement vulnérable (NPV)** est une personne qui occupe (ou a occupé au cours des cinq dernières années) l'une des fonctions suivantes au Canada : gouverneur général, lieutenant-gouverneur ou chef de gouvernement, membre du Sénat ou de la Chambre des communes ou membre d'une assemblée législative, sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent, ambassadeur ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur, officier ayant le rang de général ou un rang supérieur, dirigeant d'une société appartenant directement à cent pour cent à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province, chef d'un organisme gouvernemental, juge d'une Cour d'appel provinciale, de la Cour d'appel fédérale ou de la Cour suprême du Canada, chef ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative, ou maire, préfet ou tout autre responsable des autorités municipales ou locales.

Un **dirigeant d'une organisation internationale (DOI)** est une personne qui occupe (ou a occupé au cours des cinq dernières années) l'une des fonctions suivantes : dirigeant d'une organisation internationale mise sur pied par les gouvernements de différents États, dirigeant d'une institution créée par une organisation internationale, ou dirigeant d'une organisation sportive internationale. Le dirigeant d'une organisation internationale, ou d'une institution créée par une organisation internationale, est la principale personne dirigeant cette organisation ; par exemple, son président ou son président-directeur général. Les activités d'une institution créée par une organisation internationale n'ont pas nécessairement une échelle internationale. Les activités d'une institution créée par une organisation internationale peuvent être limitées à un pays ou à un territoire.

La PPV ou le DOI peut être le bénéficiaire lui-même, un de ses proches parents (époux ou conjoint de fait, enfant, mère ou père, mère ou père de l'époux ou du conjoint de fait, enfant de sa mère ou de son père) ou une personne lui étant étroitement associée pour des raisons personnelles ou d'affaires.

Une **personne étroitement associée** peut être une personne ayant des liens étroits avec une PPV ou un DOI pour des raisons personnelles ou professionnelles ; par exemple, un partenaire d'affaire d'une PPV ou d'un DOI, une personne qui détient directement ou indirectement une entreprise conjointement avec une PPV ou un DOI, une personne engagée dans une relation romantique avec une PPV ou un DOI ou une personne participant à des œuvres caritatives en relation étroite avec une PPV ou un DOI, etc.

4. Déclaration de résidence aux fins de l'impôt (autocertification) du bénéficiaire

En général, une personne sera résidente d'une juridiction aux fins de l'impôt si elle y réside de façon normale et non seulement parce qu'elle reçoit des revenus provenant de cette juridiction.

Une personne qui est résidente de plus d'une juridiction aux fins de l'impôt peut se fier aux règles décisives que les conventions fiscales prévoient (lorsqu'elles s'appliquent) pour résoudre le cas de double résidence aux fins de l'impôt. Autrement, la personne devrait inscrire toutes les juridictions où elle est résidente aux fins de l'impôt et fournir son numéro d'identification fiscal (NIF) pour chaque juridiction.

Selon l'ARC, vous êtes **non-résident du Canada aux fins de l'impôt** si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous vivez dans un autre pays de façon régulière, normale ou habituelle, et vous n'y êtes pas considéré comme résident du Canada.
- Vous n'avez pas de lien de résidence au Canada **et** vous êtes dans **l'une** des situations suivantes :
 - vous vivez à l'étranger tout au long de l'année d'imposition ;
 - vous résidez au Canada pendant moins de 183 jours durant l'année d'imposition.

Pour plus de détails sur la détermination du statut de résidence aux fins d'impôt, vous pouvez consulter le site Web de l'ARC au canada.ca/fr/agence-revenu.

Un **numéro d'identification fiscal (NIF)** est une combinaison unique de lettres ou de chiffres qu'une juridiction attribue à un particulier pour identifier celui-ci aux fins de l'administration de ses lois fiscales. Veuillez inscrire votre NIF dans le même format officiel que reçu.

Si vous êtes admissible à recevoir un NIF mais n'en avez pas, vous avez 90 jours pour en demander un auprès de votre juridiction de résidence. Une fois que vous l'avez reçu, vous avez 15 jours pour nous communiquer votre NIF par écrit.

5. Déclaration, consentement et signature

Le bénéficiaire et, s'il y a lieu, le parent/tuteur du bénéficiaire mineur ou majeur inapte doivent lire attentivement cette section, puis signer et dater le formulaire.

LE DOCUMENT ISSU DE LA NUMÉRISATION OU DE LA TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR REÇU PAR BENEVA POURRA ÊTRE UTILISÉ PAR BENEVA ET TENIR LIEU DE DOCUMENT ORIGINAL.

beneva

Pour les produits d'assurance individuelle
Beneva inc.
1225, rue Saint-Charles Ouest, bureau 200
Longueuil (Québec) J4K 0B9

Service à la clientèle
Tél. : 1 800 565-4550
Télé. : 1 866 582-6672

beneva.ca

Pour les produits d'épargne
Beneva inc.
C.P. 10510, Succ. Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 0A3

Service à la clientèle
Tél. : 1 800 320-4887
Télé. : 1 866 559-6871

beneva.ca